

TARARE

Ivre, il est interpellé après avoir insulté la police municipale au marché

C'est une scène peu ordinaire qui a eu lieu ce samedi 18 septembre au matin, au marché de Tarare. Vers 8 h 15, un jeune homme déambulait, une bouteille de vodka à la main, entre les étals du marché, provisoirement installés avenue Charles-de-Gaulle. L'air fortement alcoolisé, l'individu a commencé à injurier et vouloir se battre avec les deux policiers municipaux présents sur les lieux. Ces derniers ont tenté, à plusieurs reprises, de le mettre en déroute pour ne pas troubler l'ordre public. Finalement, vers 8 h 40, ce jeune, né en 1999, originaire d'Affoux, a été interpellé par les policiers municipaux, avant d'être placé en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Tarare. Dépisté pour l'alcoolémie, il était à 1,5 gramme d'alcool par litre de sang. Pour répondre de ces faits d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, il est convoqué en composition pénale le 18 octobre prochain.

V. H.

THIZY LES BOURGS

Les repas spectacles de Courant d'art reprennent au Chapelard

Les membres de l'association Courant d'art annoncent la reprise des repas spectacles au Chapelard, bistrot culturel et associatif où sont proposés des spectacles étonnants, dans une ambiance ludique et avec des repas souvent issus de l'agriculture locale.

Courant d'art c'est aussi un engagement local dans la vie du village de la Chapelle-de-Mardore et de la commune de Thizy les Bourgs.



Les 2 A avec Agnès Bacconnier qui chante Alice Mortagne, pianiste. Photo Progrès/DR

■ Au programme

➤ Samedi 25 septembre à 20 heures, Les 2 A (chanson française féminine). Agnès Bacconnier chante avec sa complice Alice Mortagne, pianiste. Elles interprètent des chansons d'artistes féminines pour parler d'amour et de vie : Clarika, Enzo-Enzo, Juliette, Sandrine Kiberlain, Barbara, Michèle Bernard.

➤ Samedi 23 octobre : *Les contes salés*, Sandrine Gniady (conte) et Vincent Brusel (musique).

➤ Samedi 20 novembre : *Du Beaujolais sur les planches*, repas festif et concert dansant.

➤ Samedi 11 décembre : Frédéric Bobin, pop folk.

Repas spectacle : 20 € (sans les boissons) ; 17 € (adhérent et coadhérent Courant d'art, Entrepote, Lay'motiv, l'Engrenage, Amply'flore).

Ouverture du bistrot tous les dimanches de 9 heures à 12 h 30, repas de groupe ou associatif possible sur réservation et ouverture lors des événements importants du village. Le Bourg de La Chapelle de Mardore, à Thizy les Bourgs. www.courantdartbeaujolaisvert.fr www.facebook.com/Courant-Dart

Réservation conseillée à J - 5 au 06 25 05 50 35 ou à courant-dart69@gmail.com

CUBLIZE

Les tarifs du cimetière évoluent

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le 3 septembre, le maire, Olivier Maire et les autres élus, ont décidé de modifier les tarifs des produits annexes de la mairie, de la bibliothèque et de la régie de recettes du cimetière.

■ Pour le cimetière

Le maire a indiqué que des nouveaux équipements ont été installés au cimetière : des cavurnes et un columbarium supplémentaire, et qu'il est nécessaire d'ajouter le prix des cavurnes aux tarifs de la régie des recettes du cimetière.

Les cavurnes, ce sont des caueux de petites tailles, spécialement conçues pour accueillir une ou plusieurs urnes.

Côté tarifs, celui des concessions funéraires (au m²) est de 60 € pour 15 ans et 120 € pour 30 ans.

Le prix des cavurnes, à l'unité est de 150 € pour 15 ans et de 300 €

pour 30 ans.

Pour le columbarium, une case pour une urne coûte 261 € pour 15 ans et 468 € pour 30 ans. Une case pour deux urnes s'élève à 522 € pour 15 ans et à 936 € pour 30 ans.

Pour une urne déposée en case commune, le tarif est de 156 € pour 15 ans ; 255 € pour 30 ans ; 15,60 € pour moins de trois mois et 54 € au-delà de trois mois.

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} octobre 2021.

■ Pour la mairie et la bibliothèque

- Redevance d'occupation de Domaine public : 10 € (forfait)

- Abonnement annuel à la bibliothèque : 5 € par famille.

- Livre d'occasion : 1 € le livre.

Ces tarifs sont applicables depuis le 6 septembre 2021.

De notre correspondant,
Jean-François TERRIER

COURS

Recours des salariés de Lapeyre : l'audience est renvoyée

Elle devait avoir lieu ce jeudi 9 septembre, devant le tribunal de commerce de Paris. Mais l'audience tant attendue par les salariés de Lapeyre a été renvoyée au 8 octobre prochain, à la demande des avocats des salariés des magasins.

En cause ? « Des échanges trop tardifs », et « une volonté d'étudier le dossier plus profondément », selon l'un des représentants de Comités sociaux et économiques (CSE) de Lapeyre, ayant fait le déplacement jusqu'à la capitale.

L'homologation de la vente remise en cause

Pour rappel, cette procédure de tierce opposition vise à plaider l'annulation de l'homologation de la vente de Lapeyre au fonds d'investissement allemand Mutares, entérinée en juin dernier par ce même tribunal.

Aline Chanu, l'avocate des CSE de Lapeyre, décrypte : « Cette homologation pose problème, puisque ni les élus, ni les salariés n'ont été consultés. »



Les membres du CSE se sont mobilisés devant le tribunal de commerce de Paris, dans le cadre du recours contre l'homologation de la vente de Lapeyre à Mutares. Photo Progrès/fournie par CSE Giraud productions

« Pouvoir mettre Saint-Gobain devant ses responsabilités »

Elle dénonce « un totem d'immunité » pour le vendeur, Saint-Gobain. « C'est une manière de se protéger d'actions ultérieures des salariés. Faire annuler l'homologation, c'est pouvoir mettre Saint-Gobain de-

vant ses responsabilités. »

Pour rappel, le business plan du repreneur, ayant fuité anonymement en décembre 2020, prévoyait la fermeture de plusieurs usines de production, dont Giraud à Cours, ainsi que la suppression de 900 emplois.

V. H.

THIZY LES BOURGS

Une nouvelle organisation à l'école Sainte-Thérèse - Jeanne d'Arc

Christiane Subtil est la directrice de l'école Sainte-Thérèse - Jeanne d'Arc. Elle présente les nouveautés et les changements pour cette nouvelle année scolaire.

■ Quelques chiffres

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école Sainte-Thérèse - Jeanne-d'Arc « compte près de 180 élèves de la maternelle au CM2. Il y a huit classes, deux maternelles, cinq primaires, une CAO (classe d'adaptation ouverte) », indique Christiane Subtil, directrice de l'école maternelle et primaire.

■ Une classe en moins à la maternelle

À la suite de la fermeture d'une classe de l'école maternelle, en juin dernier, il a fallu rebondir. Une nouvelle organisation a été mise en place pour la nouvelle rentrée scolaire.

Les enseignantes ont mutualisé les deux classes pour bénéficier de plus d'espace pour le travail lors des ateliers Montessori. Ainsi, les élèves ont deux professeurs qui interviennent à tous les niveaux et dont les préparations sont communes. « Ce dispositif permettra la mise en place du tutorat entre les élèves afin de responsabiliser les plus grands qui pourront accompagner les plus jeunes. Le but est de favoriser les échanges, de créer l'interaction et des moments de partage entre les



Un moment de calme avant la pause pipi et le goûter Photo Progrès/T. COROT

élèves. Enfin, cette organisation permettra également aux enseignantes d'enrichir leur pratique et d'être au plus près de chacun des élèves afin de favoriser la réussite de tous. »

■ Projet 2021-2022 : l'école du dehors

« Chaque année, on choisit un thème pour le projet annuel et on l'adapte à tous les niveaux », souligne la directrice.

Le projet "l'école du dehors" a pour but de tirer parti de toutes les activités réalisées à l'extérieur. « On pourra organiser une sortie dans les bois avec des mycologues, les enfants ramasseraient avec eux des champignons en profitant de la nature. Tout ceci

permettra de mêler l'enseignement et les travaux pratiques en extérieur. Mais d'autres idées sont aussi à l'étude (patrimoine, étude de terrain, élevage de petits animaux). »

■ La méthode Montessori

Celle-ci a été créée en 1907 par Maria Montessori. Le principe fondamental de cette pédagogie est : « Apprends-moi à faire seul et à penser par moi-même. »

« On veut aider l'enfant à se construire et à développer son autonomie. Il évolue à son rythme et pas seulement en fonction de son âge », précise Christiane Subtil.

De notre correspondante,
Thérèse COROT